

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée »  
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet  
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 28 JANVIER 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
11	3	5
<u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u>		
N° 28/01/25-04		
<b>DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE A L'ETAT POUR L'EPCC ESADTPM – EXERCICE 2025</b>		

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 25 du mois de janvier à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Dalia MESSARA, Laetitia QUILICI, Claude ARNAUD-GALLI, Gaston SECONDI, Rémy LEVRAUD, Olivier MILLAGOU, Pierre PELLETIER, Ian SIMMS

**ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)**

**ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :**

Josy CHAMBON représentée par Yann TAINGUY  
Hélène BILL représentée par Jean-Luc DELAUNAY,  
Valérie MONDONE représentée par Gaston SECONDI

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Philippe MAHE, Jean-Pierre BLANC, Jean-Sébastien VIALATTE, François CARRASSAN, Thomas DIEULLE,

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée »  
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet  
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'EPCC ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE  
MÉDITERRANÉE**

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 28 JANVIER 2025**

~~~~~

**N° D'ORDRE : 28/01/25-04**

**OBJET :**

**DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE A  
L'ETAT POUR L'EPCC ESADTPM – EXERCICE 2025**

**Monsieur le Président expose :**

Mes chers collègues,

L'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée (ESADTPM) a été créée à l'initiative de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, de l'État et du Conseil Départemental du Var qui en sont les membres fondateurs et qui se sont engagés à verser une contribution de fonctionnement nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'Établissement.

En contrepartie de ces soutiens, l'Esadtpm s'est engagée à mettre en œuvre son projet d'établissement et de répondre aux préconisations lui permettant d'accréditer l'ensemble de ses diplômes au niveau national et européens.

Afin de réaliser le nouveau projet d'établissement et l'ensemble des missions prévues au statuts, notamment la mission d'enseignement supérieur et de recherches, il convient

d'obtenir le versement d'une contribution financière à hauteur de 200 000 € au titre de l'exercice 2025 (contribution de 200 000€ accordée en 2024).

Après avoir entendu le rapport du Président,

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

**VU** la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée,

**CONSIDERANT** qu'il convient de demander à l'État le versement d'une contribution financière d'un montant total de 200 000 € pour l'exercice 2025,

Et après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'ADOPTER** l'exposé qui précède.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Madame la Directrice à solliciter auprès des services de l'Etat le versement d'une contribution financière de 200 000 € au bénéfice de l'ESADTPM au titre de l'exercice 2025.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Madame la Directrice à signer tout document relatif à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 28 janvier 2025.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle  
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence  
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY

